

Question présentée par le député :

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 2 novembre 2015

Question écrite urgente

Caisse de prévoyance du ministère public, qui finance quoi et combien ?!

Le canton de Genève doit faire des économies au vu de sa situation financière déficitaire.

Pour ce faire, il convient de prévoir un nombre de mesures importantes pour retrouver des finances saines. Il est important de ne pas laisser de privilèges tels qu'il en existe souvent et nous devons donc rester très attentifs à tous les dispositifs qui passent parfois inaperçus.

Le 3^e pouvoir n'est pas à l'abri d'un contrôle de gestion et doit faire, plus que d'autres, figure d'exemple. Pour ce faire, il doit faire preuve de transparence.

Il m'a été rapporté que la caisse de prévoyance du procureur général et de ses premiers procureurs serait financée à 100% par l'Etat soit nous autres contribuables. Ce procédé, s'il est avéré, relève d'une autre époque où existaient les pensions payées à 100% par l'Etat, alors qu'aujourd'hui le financement de la prévoyance vieillesse est paritaire de manière presque universelle.

Y a-t-il encore des exceptions à Genève? Tel est le sens de mes interrogations.

Mes questions sont les suivantes :

- *Est-il vrai que la cotisation de la caisse de prévoyance du procureur général est à 100% prise en charge par l'Etat ?*
- *Si c'est le cas, que représente ce montant annuellement ?*
- *Quelle est la base légale qui fait que l'Etat paie à 100% ?*

- *Sinon, quel est le pourcentage pris en charge par l'Etat et son montant annuel ?*
- *Est-ce que la caisse de prévoyance des premiers procureurs est à 100% pris en charge par l'Etat ?*
- *Si oui, que représente ce montant par individu et annuellement ?*
- *Sinon, quel est le pourcentage ?*
- *Est-ce que la caisse de prévoyance des magistrats est prise, à 100%, en charge par l'Etat ?*
- *Si oui, quel est le montant annuel alloué à ce financement ?*
- *Sinon, quel est le pourcentage pris en charge par l'Etat et pour quelle somme ?*